

**COMMISSION FEDERALE DES EDUCATEURS ET DE  
L'EMPLOI**

**PROCES-VERBAL N°2**

**Mardi 9 janvier 2024**

**SAISON 2023/2024**

**Présents :**

**Président de la réunion CFEE :** SAGOT Eric

**Membres de la CFEE :** BRUYERE Rachel, LEVI DI LEON Michel, MARTIN Jean, Jean-Marc DUVETTE

**DTN avec voix consultative :** SAUERBREY Nicolas

**Cadre Technique :** SAUERBREY Nicolas,

**Secrétaire CFEE :** PLASSE Laurence

**Excusé**

**Membre de CFEE :** AMAR Zélie

---

Ce 9 janvier 2024 de 12h30 à 14h00, la Commission Fédérale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

**1. Convention tripartite entraîneur avec conformité provisoire**

Dans le cadre des conformités des entraîneurs du haut niveau, la FFVolley a étudié la mise en place d'une « convention de parcours de formation » pour formaliser les engagements des parties concernant les entraîneurs ne satisfaisant pas, à date, aux obligations du règlement, et permettre aux GSA concernés et à l'entraîneur, d'officier au niveau demandé en contrepartie de la validation de la CFEE. Cette convention remplace le « plan de formation », dispositif antérieur qui n'avait aucune valeur juridique et ne permettait pas de s'assurer que le GSA et l'entraîneur respectent effectivement leurs engagements sur la ou les saisons.

La Commission valide le principe de la mise en place de ce dispositif conventionnel. La Commission demande au service juridique de prévoir et formaliser le processus juridique et les sanctions applicables en cas de non-respect de la convention par l'une des parties. Au vu des retours du service juridique, la commission étudiera les évolutions à prévoir dans le règlement.

La commission demande au service juridique de prévoir les articles

3 entraîneurs sont concernés, pour lesquels la formalisation de ces conventions est nécessaire pour leur entrée en formation Cf. modèles de convention en annexes) :

- Wattrelot Malik, Club de Nice Volley-Ball
- Escala Johann, club de Vandoeuvre les Nancy VB
- Bonnin Léo, club de Rennes EC

La commission valide ces 3 projets de convention pour permettre à ces GSA et aux entraîneurs concernés d'officialier, selon les règles définies, pour la saison 2023-2024

## 2. Projet d'institut de formation

Présentation du projet, pour recueillir les avis des membres de la commission, et identifier les démarches et études préalables pour finaliser et mettre en place le projet d'ici la nouvelle olympiade. Un groupe de travail a été mis en place avec, notamment, Franck HERY, Jean-Pierre TOSY, Eric SAGOT pour formaliser ce projet. Seront associés Arnaud BESSAT, Jean-François HOUDAYER et Antoine DURAND.

Objectifs :

- Permettre de diversifier et couvrir tous les champs des besoins des GSA.
- Développer le potentiel de chiffres d'affaires de l'activité de formation par la diversification des offres de formation.
- Accompagner la professionnalisation du monde du sport.

La commission va étudier le cadre de référence de ce projet et formuler ses conseils/avis en vue de constituer le dossier économique et structurel de ce projet dont les contours doivent encore être politiquement entérinés.

**Eric SAGOT**  
Président de la CFEE